

**Consultation sur les projets pilotes pour la population de
caribous forestiers de Charlevoix et la population de
caribous montagnards de la Gaspésie**

Mémoire présenté au ministère de l'Environnement, de la Lutte
contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

le 10 octobre 2024

**L'investissement en sylviculture, la révision du régime forestier
et la forêt privée pour obtenir la marge de manœuvre nécessaire
à la mise en place de mesures de protection**

Par
la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)

Octobre 2024

Table des matières

1. Présentation	2
2. Introduction.....	2
3. La contribution du secteur forestier pour assurer l'occupation et la vitalité des régions	3
4. La protection du caribou et l'enjeu de la vitalité économique des régions et de l'occupation du territoire.....	4
5. Acquisition et partage des connaissances	4
6. L'investissement en sylviculture, une solution à long terme.....	5
7. La nécessité de revoir le régime forestier	6
8. La forêt privée comme mesure de compensation	7
9. Conclusion	7

1. Présentation

La Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) regroupe, représente et appuie avec son équipe multidisciplinaire 31 coopératives membres provenant de l'ensemble des régions forestières du Québec et représentant un réseau d'environ 2 600 employés et 2 500 producteurs. Ses membres incluent à la fois des coopératives de travail, des coopératives de producteurs forestiers, des coopératives de solidarité ainsi que des coopératives de travailleurs actionnaires. Ses coopératives membres totalisent un chiffre d'affaires annuel de plus de 485 M\$ et elles sont actives dans une multitude de domaines de la forêt publique et privée : production de plants forestiers, préparation de terrain, plantation d'arbres, éducation de peuplements, récolte de bois, transport de matière ligneuse, voirie forestière, transformation du bois, approvisionnement en biomasse, vente d'énergie, services multiressources aux propriétaires de boisés privés, commercialisation de produits forestiers non ligneux, activités techniques (inventaires et planification forestière).

Afin de supporter le développement des organisations de son réseau, la FQCF représente les coopératives auprès du gouvernement du Québec et des autres partenaires du secteur forestier. En plus d'être un lieu d'échange et de concertation pour ses membres, la Fédération est maître d'œuvre de projets structurants et stratégiques. Elle exerce son leadership dans la conception de plans d'action visant à améliorer l'efficience et la compétitivité des coopératives. Grâce à son équipe multidisciplinaire d'une dizaine de personnes, la FQCF offre des services-conseils individuels en ressources humaines, coopération, gestion, finances et comptabilité ainsi qu'en opérations forestières, en sylviculture et en géomatique.

Par l'entremise de son journal, *Le Monde forestier*, elle offre à ses membres une source d'information traitant des préoccupations des coopératives forestières, tant dans les domaines forestier et coopératif que pour divers enjeux de développement territorial.

Un conseil d'administration de neuf personnes dirige la FQCF. Il est composé de représentants de coopératives provenant de toutes les régions du Québec de même que de tous les secteurs d'activités où elles sont présentes.

Les coopératives forestières sont très conscientes de l'ampleur des enjeux pour occuper de manière dynamique le territoire et elles sont à la recherche de nouvelles occasions de développement et de partenariat pour contribuer à la vitalité des territoires où elles sont présentes, c'est-à-dire pratiquement partout où il y a une importante forêt publique.

2. Introduction

Le 30 avril dernier, le gouvernement du Québec a lancé une consultation sur deux projets pilotes : un pour la population de caribous forestiers de Charlevoix et un pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie. La démarche de consultation vise à recueillir les commentaires de l'ensemble de la société civile avant la publication du projet de règlement, en préavis, à la Gazette officielle du Québec.

Ces projets pilotes comportaient des intentions de modification réglementaire et leur application aux territoires ciblés. Cette approche de projets pilotes a été utilisée par le gouvernement du

Québec avant de produire une version complète d'un projet de stratégie parce qu'il jugeait nécessaire que des discussions se poursuivent devant l'ampleur des impacts socio-économiques anticipés d'un projet global de stratégie pour l'ensemble du Québec.

Selon les renseignements recueillis auprès du gouvernement, plusieurs mesures proposées, dont la bonification de la désignation légale des territoires ciblés en tant qu'habitats fauniques et l'encadrement des activités à l'intérieur de ceux-ci, seraient mises en place pour le long terme avant l'adoption de la stratégie finale. La période de consultations et celle de la mise en place de ces mesures permettront au gouvernement de développer des outils pour arrimer certains processus dont la responsabilité relève de ministères différents dans le but de concilier la réalisation d'activités humaines dans les habitats du caribou avec les besoins de ce dernier. Le fait de travailler à cet arrimage dès l'étape des consultations pour un territoire circonscrit permettra au gouvernement d'ajuster ou d'améliorer les processus avant d'étendre les mesures à l'ensemble des territoires visés par une stratégie globale.

Dans son avis du 14 juin 2024, le Forestier en chef affirme que les informations disponibles pour les consultations sont trop incomplètes pour qu'il puisse réaliser une analyse d'impact. En effet, selon lui, certaines lignes directrices ne semblent pas pouvoir être traduites en modalités d'aménagement explicites et paramétrables. La Fédération québécoise des coopératives forestières arrive à la même conclusion que le Forestier : il est impossible de prévoir les impacts de ces projets pilotes sur l'aménagement forestier dans ces régions.

Fondamentalement, le réseau des coopératives forestières supporte les objectifs de développement durable de l'ONU, ce qui implique le recours à une vision globale et à long terme du dossier. Loin d'être des spécialistes dans le dossier des caribous forestiers et montagnards, nous souhaitons tout de même attirer l'attention du gouvernement sur certains éléments préoccupant nos organisations, sur l'importante de modifier rapidement le régime forestier, et sur une solution ayant trop longtemps été écartée, soit l'investissement en sylviculture. Dans le présent mémoire, nous concentrerons donc notre participation sur deux enjeux : la vitalité économique des régions et l'occupation du territoire ainsi que l'acquisition et le partage de connaissances. Nous terminerons en exposant deux recommandations qui pourraient amener de grands bénéfices environnementaux à long terme : la révision du régime forestier et l'investissement en sylviculture.

3. La contribution du secteur forestier pour assurer l'occupation et la vitalité des régions

Le secteur forestier a longtemps été un très grand contributeur pour l'occupation du territoire. Il était traditionnellement un incontournable pourvoyeur d'emplois et, avec ses chemins de pénétration pour permettre l'extraction de la matière ligneuse, un moteur indispensable pour rendre le territoire accessible. Sa présence a rendu possibles bien d'autres activités, dont principalement la récréation dans l'immensité de la forêt québécoise.

Encore aujourd'hui, le secteur forestier est présent dans toutes les régions du Québec. *Il génère des retombées économiques dans au moins 902 municipalités, soit 83 % des municipalités du Québec. Il constitue un pilier économique important pour 152 municipalités québécoises, soit une proportion de 14 %, c'est-à-dire que ce secteur regroupe 10 % et plus des emplois totaux. Enfin,*

*pour 5,5 % des municipalités, le secteur forestier représente 20 % et plus des emplois totaux, ce qui se rapproche d'un contexte dit mono-industriel.*¹

4. La protection du caribou et l'enjeu de la vitalité économique des régions et de l'occupation du territoire

Les mesures proposées par le décret pour protéger le caribou auront des effets néfastes sur la vitalité économique de plusieurs régions. Dans un contexte où des experts prédisent l'accroissement des municipalités dévitalisées et possiblement la fermeture de localités, cet enjeu ne peut être occulté.

Le cas de Saint-Elzéar-de-Bonaventure, située dans la Baie-des-Chaleurs, en est un bel exemple. Le petit village forestier compte environ 460 habitants. Saint-Elzéar vit de la forêt depuis sa fondation. L'Association coopérative forestière de Saint-Elzéar (ACF St-Elzéar) et son usine de sciage y sont installées depuis 80 ans. L'ACF St-Elzéar est la plus vieille coopérative forestière du Québec et, avec son usine de sciage et son usine de rabotage inaugurée en 2023, elle est l'unique employeuse de Saint-Elzéar-de-Bonaventure. Elle emploie environ 100 travailleurs dont 92 sont des membres en règle de l'ACF St-Elzéar. L'ACF St-Elzéar représente donc un moteur économique essentiel pour cette petite communauté.

Nous pensons que dans un souci d'équité et de justice sociale, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur les impacts que pourraient avoir certaines mesures de protection sur ces gens enracinés dans nos régions. Nous ne pouvons ignorer la possible dévitalisation de certains villages qui risqueront d'atteindre le point de bascule quand les services s'amenuiseront trop et que ceux qui résistaient décideront de partir.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, les pertes d'emplois peuvent sembler beaucoup moins préoccupantes qu'auparavant si on fait l'erreur de les compter en nombre absolu. Un lien direct doit cependant être fait entre les pertes d'emplois, le territoire auquel elles appartiennent et la vitalité des communautés. Il ne faudra pas perdre de vue cet enjeu lorsque les décisions seront prises.

5. Acquisition et partage des connaissances

L'enjeu de connaissance est aussi d'une importance cruciale. Tous les acteurs liés au dossier de protection des caribous boréaux doivent avoir accès à une information fiable et reconnue. Sinon, comment sera-t-il possible de parvenir à des solutions réellement efficaces? La science devra guider les décisions. Il faudra parvenir à mettre de côté nos susceptibilités, à analyser la situation de façon objective et à recentrer le débat sur des bases scientifiques, et ce, pour l'ensemble des parties concernées.

¹Service des études économiques et commerciales. 2019. Importance du secteur forestier dans le développement économique des municipalités et des régions du Québec. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction de la modernisation des produits forestiers et Direction générale de l'attribution des bois et du développement industriel. 57 p.

Notre organisation prône le développement durable et demande à ce que les mesures de protection du caribou soient déterminées en concertation avec les acteurs du milieu afin de trouver des solutions adaptées à chaque zone. La protection d'une espèce est complexe et nécessite généralement plusieurs mesures simultanées pour espérer obtenir des résultats. En plus des activités forestières, la science identifie plusieurs autres facteurs responsables du déclin du caribou comme la migration d'autres espèces vers le nord comme l'orignal et le chevreuil emmenant parasites et maladies, l'enfeuillage de la forêt, l'évolution de la densité des populations de prédateurs comme les loups et les ours, l'augmentation des événements climatiques extrêmes (canicules, feux de forêt, forts vents engendrant des chablis, etc.) et la chasse, permise ou non.

Nous ne sommes pas des spécialistes du caribou, mais nous sommes des experts de la forêt. De ce fait, nous sommes bien placés pour comprendre les impacts des changements climatiques sur les forêts du Québec et par le fait même sur l'habitat du caribou. Nous croyons que les solutions entourant la survie du caribou doivent tenir compte des multiples causes de son déclin ainsi que des divers enjeux et préoccupations soulevés, et doivent être axées sur le principe général de préservation des forêts et de l'environnement.

Nous prônons l'utilisation d'un panier de solutions adaptées aux différentes zones, prenant en compte leurs impacts socio-économiques, avec des activités sylvicoles adaptatives, le contrôle des prédateurs et d'autres mesures qui pourront être trouvées grâce à la science et par la concertation entre toutes les parties prenantes concernées.

6. L'investissement en sylviculture, une solution à long terme

Comme nous l'avons dit précédemment, nous n'avons pas la prétention d'être des spécialistes du caribou forestier, nous ne nous avancerons donc pas sur la meilleure façon de parvenir à protéger cette espèce menacée. Nous pensons toutefois qu'une partie de la solution à long terme réside dans l'investissement en sylviculture. La Stratégie nationale de production de bois est une belle vision de l'immense potentiel de la forêt québécoise pour répondre aux besoins de l'Homme, utiliser le bois comme substitut à d'autres produits moins écologiques et lutter contre les gaz à effet de serre. Voici un bref rappel de cette stratégie :

La Stratégie nationale de production de bois a pour but d'aménager la forêt du Québec de manière responsable afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers à l'économie du Québec et de ses régions tout en répondant aux besoins et aux valeurs de la population. Elle mise également sur le rôle majeur que jouera la forêt, aujourd'hui comme demain, dans l'atteinte des objectifs québécois de lutte contre les changements climatiques. Elle vise à augmenter la richesse tirée de la forêt en prenant en compte les orientations gouvernementales en matière de protection, de conservation et d'acceptabilité sociale. Pour ce faire, la Stratégie privilégie une approche axée sur l'augmentation de la productivité des forêts aménagées tout en améliorant les caractéristiques de la matière ligneuse pour favoriser la récolte d'un plus grand volume de bois qui répond aux besoins de l'industrie forestière et de ses marchés.²

² <https://mfp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>

Pour augmenter la productivité des forêts, la Stratégie prévoit des activités sylvicoles soutenues. La réalisation de plus de travaux sylvicoles permettrait effectivement d'augmenter la possibilité forestière, de produire plus de bois dans une même unité de surface et de séquestrer davantage de carbone. Cela nous permettrait donc de rencontrer nos cibles de réduction de gaz à effet de serre et d'avoir plus de marge de manœuvre pour dédier certaines parties du territoire à la protection d'espèces comme le caribou forestier et le caribou montagnard en limitant les impacts sur la possibilité forestière globale.

Cependant, la réalisation de plus de travaux sylvicoles ne peut se concrétiser que par la seule adoption d'une stratégie de production de bois. Il faudra y consacrer de réels budgets significatifs, pour que cette stratégie passe d'un « beau rêve » à la réalité. Il faudra également s'assurer d'avoir la main-d'œuvre nécessaire pour réaliser ces travaux et pour ce faire l'environnement d'affaires dans lequel se retrouvent les entreprises sylvicoles devra être revu pour apporter plus de prévisibilité et de stabilité au système. Le régime forestier devra donc être modifié. Bref, il faudra avoir le courage de passer d'un vœu pieu aux actes.

7. La nécessité de revoir le régime forestier

Le secteur forestier connaît des difficultés conjoncturelles et structurelles depuis près de deux décennies. Les conflits commerciaux et la transformation des marchés des produits du bois ont bouleversé la structure industrielle. La diminution constante de la consommation de papier journal et la fluctuation importante du marché de la construction aux États-Unis ont profondément affecté l'ensemble de l'écosystème industriel. L'évolution des attentes de la société a aussi introduit de très nombreux changements dans les pratiques forestières.

Avec la mise en œuvre de ce régime forestier, les responsabilités dans la gestion des forêts ont été partagées d'une manière différente, beaucoup de synergies ont été perdues et la foresterie souffre maintenant de l'existence de plusieurs silos. Les coûts ont augmenté de façon alarmante et cela a affecté directement la compétitivité du secteur. Certes, les prix du marché ont une influence, cependant quand les scieurs produisent à perte, et ce, non pas en raison de l'improductivité de leur scierie, mais parce que le coût de la fibre est trop élevé, la structure ne peut pas être efficace et inévitablement la pression augmente sur les fournisseurs. Évidemment, cela envoie le signal qu'il faut innover pour améliorer l'efficacité des opérations, mais cette stratégie a des limites quand les gains de productivité ne servent qu'à rester en affaires sans améliorer la rentabilité.

Le contexte de pénurie de main-d'œuvre accentue les problèmes du secteur. Pour demeurer compétitives, les entreprises ont besoin de plus de prévisibilité et de stabilité pour améliorer la rétention de leurs employés et être attractives pour la relève.

Le nouveau régime avec la mise en place d'un libre marché du bois devait nous aider dans le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis, mais force est de constater que ce n'est pas le cas. L'administration américaine continue à se ranger aux arguments avancés par sa propre industrie accusant le Canada et ses provinces de subventionner l'industrie du bois d'œuvre en octroyant aux compagnies forestières des droits de coupe (redévances) trop bas.

Enfin, nos façons de faire de la foresterie ne sont plus adaptées au contexte des changements climatiques. Cela menace la résilience de la forêt et des services socio-économiques qu'elle livre.

Pour pénétrer de nouveaux marchés, construire des immeubles en hauteur, produire de l'énergie et contribuer significativement à la lutte contre les GES, il faut absolument pouvoir compter sur une foresterie saine et dynamique pour approvisionner la structure industrielle. Compte tenu de l'impact déstructurant du régime forestier sur l'aménagement forestier et l'approvisionnement, il faut s'intéresser au système qui découle de la nouvelle loi et réviser en profondeur le régime forestier.

8. La forêt privée comme mesure de compensation

La mobilisation des bois en provenance de la forêt pourrait également apporter une marge de manœuvre supplémentaire pour créer de nouvelles zones protégées. Par exemple, en Gaspésie, la possibilité forestière pour la forêt privée est de 717 000 m³ et la moyenne récoltée des 10 dernières années est de 200 000 m³. Il y a donc, dans cette région, tout un potentiel non utilisé.

Un programme Bois-Caribou de 1 M\$/an pour la mobilisation des bois en provenance de la forêt privée permettrait d'augmenter facilement de 97 500 m³, à court terme, la récolte en forêt privée. Voici les calculs rapides que nous avons faits :

- 750 000 \$ pour dynamiser les coupes partielles résineuses en forêt privée ;
 - 750 000 \$/1 500 \$/ha = 500 ha 500 ha X 75 m³/ha = 37 500 m³
- 120 000 \$ mobilisation de coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS);
 - 120 000 \$/300 \$/ha = 400 ha 400 ha X 150 m³/ha = 60 000 m³
- 130 000 \$ pour préparer le terrain du tiers des CPRS en vue de les reboiser.

En plus des retombées économiques certaines, le projet, avec sa récolte située près des usines, obtiendrait facilement l'acceptabilité sociale du milieu.

9. Conclusion

Nous croyons fermement que la protection du caribou n'est pas incompatible avec le maintien d'une industrie forestière essentielle à la vitalité de nos régions et à l'occupation du territoire. Les causes du déclin du caribou forestier et du caribou montagnard sont complexes et nombreuses et les solutions pour sa protection le sont aussi. C'est pourquoi nous estimons que les solutions doivent tenir compte de tous les facteurs qui risquent de nuire à sa survie, et doivent passer par la concertation entre toutes les parties concernées.

Les impacts sur nos travailleurs membres et sur les communautés dans lesquelles nous sommes implantées ne peuvent pas être occultés. Et comme tout est lié dans l'industrie forestière, les baisses de possibilité forestière affecteront toute la chaîne d'approvisionnement, de la production de plants en pépinière, à la récolte, au transport, aux travaux sylvicoles et aux usines de première, deuxième et troisième transformation.

L'investissement en sylviculture et la révision du régime forestier sont des moyens concrets pour répondre à de multiples besoins à l'égard de l'environnement forestier, mais leurs effets se feront sentir que plusieurs années plus tard. Les effets de nos décisions en foresterie ne pouvant se voir

qu'après un certain temps en forêt, il faut se demander quel héritage nous souhaitons laisser aux prochaines générations. Pour notre part, nous souhaitons léguer des territoires forestiers aménagés de façon soutenue, capables de contribuer à l'activité économique des régions tout en permettant la multidisciplinarité de cet environnement, dont la protection des espèces menacées comme le caribou forestier et le caribou montagnard. À court terme, l'utilisation accrue de la forêt privée comme mesure de compensation pourrait grandement aider.

Nous devrons parvenir à être ouverts, réalistes et créatifs dans la recherche des meilleures solutions pour ce grand cervidé et nous baser sur la science.